Ville de La Voulte sur Rhône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE

DE LA CIRCULATION
2024 - 04- 091

Le Maire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE (Ardèche) ;
- vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
- considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies et les places publiques à l'occasion du déroulement du défilé de soutien à la Palestine organisé par l'association AFPS sise 130 route d'Astet ; 07330 MAYRES ;

ARRETE

Article 1 : le défilé organisé par l'association AFPS le **SAMEDI 20 AVRIL 2024** entre 14h00 et 17h00 est autorisé à emprunter les voies et places publiques suivantes :
- départ : Parking du collège, ensuite rue du Collège, rue de l'Olivette, avenue du Onze Novembre, avenue Léon BLUM, rue Bertraud, rue du Général de Division Régis VOYRON, rue Boissy d'ANGLAS et avenue Marx DORMOY.
- arrivée : Place Etienne JARGEAT.

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité des participants, la circulation des véhicules sera perturbée sur l'itinéraire ci-dessus le temps nécessaire au passage du cortège.
Les organisateurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que celle des automobilistes, des utilisateurs de cycles et des piétons, sachant que la Gendarmerie Nationale assurera la sécurité du cortège sur les voies publiques.

Article 3 : le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les Agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à LA VOULTE-SUR-RHONE,
le mardi 09 avril 2024.

Le Maire,

MAIRIE DE LA VOULTE-SUR-RHONE (Ardèche)

BROTTES Bernard

Hôtel de Ville - 9, rue Rampon - B.P. 109 - 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE (Ardèche) - Téléphone : **04 75 62 40 44** - Télécopie : **04 75 62 45 22**
E-mail : mairie@lavoultesurrhone.fr - Site internet : www.lavoultesurrhone.fr